AnniviersR2
Association des résidents secondaires en Anniviers

amoyìches

bulletin annuel n° 8 // novembre 2026



édito

Chères et chers membres,

« Quelle chaleur ! Heureusement qu'on a pu monter en Anniviers pour bénéficier d'un peu plus de fraicheur. » Qui n'a pas fait ce constat durant ces mois d'été si inhabituels ?
Le changement climatique, jusqu'ici relativement théorique, semble s'imposer de manière assez brutale un peu partout dans notre pays, et en Valais en particulier, du fait de la configuration montagneuse du canton.
Que faire ? Changer le cours de l'histoire du climat à court terme n'est pas très réaliste. En revanche, mettre en place des mesures pour s'y adapter fait partie des actions immédiates. Après les priorités sanitaires, comme cela a été répété dans tous les médias, il faut s'attaquer sérieusement aux mesures de protection de l'habitat. Jusqu'ici, on s'était focalisé sur l'isolation thermique pour éviter de gaspiller la chaleur en hiver, puis on a privilégié la production d'énergie solaire et son utilisation pour s'affranchir des énergies polluantes. Arrive maintenant la nouvelle méthode de facturation incluant la reprise payante des kWh : une incitation à l'autoconsommation, aux batteries domestiques et aux communautés d'autoconsommation. Cet été caniculaire a été un véritable déclencheur des initiatives touchant les mesures de rafraichissement. Les mesures actives visant à abaisser la température, et en particulier l'usage de climatiseurs, font débat. La législation devra rapidement s'adapter.
Heureusement, comme propriétaires de R2, nous avons la possibilité de bénéficier, au moins le temps des vacances et des séjours, d'un climat plus supportable. Bien sûr, nous ne sommes pas seuls à apprécier ces belles régions de montagne et il faudra s'habituer à des fréquentations plus régulières et fournies, comme le vise le principe du « tourisme quatre saisons ».
Bonne fin d'année à vous, et espérons que la neige sera au rendez-vous de cette « quatrième saison », toujours si importante pour le tourisme.

Michel Mathys, Président

sommaire

1 **Éditorial**

3 **La faille des Fios, quand « la réalité rejoint la légende »**

4 **La LAT (loi sur l'aménagement du territoire) en Anniviers**

5-6 **Abolition de la valeur locative et impôt R2**

6 **Propriétaires à l'étranger : contact**

7 **Soutiens**

8-9 **Activités**

10-11 **Un gypaèton dans le ciel d'Anniviers**

12 **Dates et contact**

Comité d'AnniviersR2

Président
Michel MATHYS

Vice-Président
Jean-Marie PIEMONTESI

Secrétaire
Karin KRÄHENBÜHL

Trésorier
André DEOM

Communication
Sarah BALGERA

Activités
Jean-Marie PIEMONTESI

Représentant des résidents hors Suisse
Jean-Jacques VERDICKT

Responsable des projets technologiques
Alfred SEILER

Vérificateurs des comptes
Eric MENOTTI
Thomas CHARLET

Pourquoi Amoyìches ?

Amoyìches désigne initialement, en patois anniviard, les vaches étrangères à la vallée prises en location pour l'estivage, puis les épouses d'Anniviards d'origine extérieure à la Vallée. À notre époque, il qualifie, de façon humoristique, des personnes qui résident en Anniviers mais sans en être originaires.

la faille des Fios, quand « la réalité rejoint la légende »

Tout le monde connaît la Pierre des Sauvages, sise au-dessus de Saint-Luc. La légende raconte que trois fées, fâchées par l'accueil des habitants, menacèrent de détruire le village. Elles allèrent dans la montagne et en ramenèrent trois énormes pierres destinées à écraser les habitations. À la suite du repentir sincère des Lucquérands, elles renoncèrent à leur projet, laissant toutefois, comme une épée de Damoclès, les rochers au-dessus du village.

Aujourd'hui, la menace se situe sur l'autre versant de la vallée et aucune fée n'est à l'origine de ce phénomène. De Mayoux, vous empruntez le chemin pédestre menant à Pinsec. Au lieu-dit des Fios, des banderoles et des panneaux d'interdiction arrêtent votre progression. Vous êtes face à un chaos impressionnant : la faille des Fios, qui, peut-être un jour, servira à l'écriture d'une nouvelle légende.



Le chaos

La cause

La Navizence prend sa source dans le glacier de Zinal. Sur ses 23 kilomètres, elle accueille les eaux de la Gougra sur sa rive gauche et celles du torrent des Moulins sur sa rive droite. La première grande crue ayant causé d'importants débordements remonte à août 1834, lorsque l'eau emporta notamment les moulins d'Ayer.

En juillet 2018, à la suite d'un violent orage et de la fonte de neige, le débit de la Navizence atteignit 120 m^3/s, soit près de la moitié du débit du Rhône. Le débordement engloutit le stade du FC Anniviers et endommagea fortement la station d'épuration de Fang. À Chippis, un pont fut détruit.

En 2024, deux crues rapprochées, les 21 et 29 juin, bouleversèrent le lit de la rivière et causèrent des dégâts jusqu'au Rhône. Elles provoquèrent une forte érosion latérale, fragilisant la base du talus. La perte de cette assise entraîna un glissement progressif de la masse rocheuse, à l'origine de la fissure des Fios.

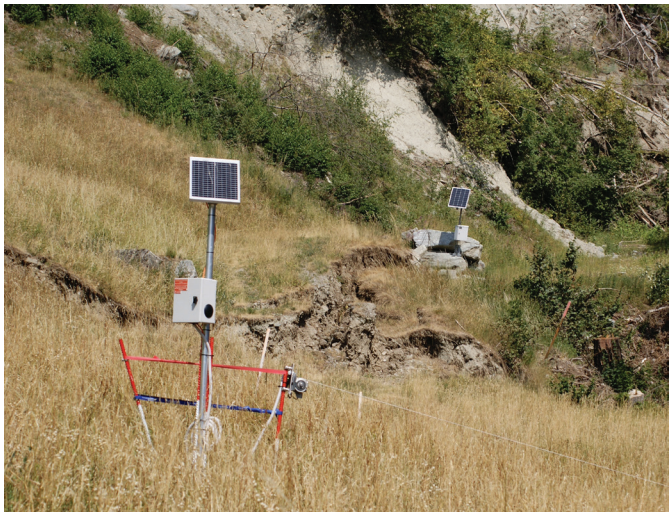
En chiffres

Découverte en octobre 2025, la faille mesure aujourd'hui près de 300 mètres. La masse instable est évaluée entre 500'000 et 1 million de m^3, soit l'équivalent de 200 à 400 piscines olympiques (50 × 25 × 2 m).

Sous haute surveillance, extensomètres, webcam et drones permettent de mesurer les mouvements de la masse. La fissure s'élargit actuellement de 2 à 4 mm par jour.

Risques

L'effondrement de l'amas rocheux en une seule fois n'est pas le scénario privilégié par les géologues, qui envisagent plutôt un affaissement par morceaux successifs. Des mesures de sécurisation ont déjà été prises : abattage de gros arbres et destruction du pont du Cimetière à Chippis.



Zone sous haute surveillance

Le principal risque est l'obstruction de la Navizence et la formation d'un lac temporaire. Ce barrage pourrait céder, notamment lors de la fonte des neiges, et provoquer de graves inondations en aval. La population de Chippis a été informée et un plan d'évacuation est prévu.

Et si la faille des Fios devenait une légende ?

Il était une fois, dans un alpage du Val d'Anniviers, une bergère qui gardait ses moutons. Chaque soir, elle comptait ses bêtes et se désolait. Il lui en manquait toujours une.

Aucune dépouille, aucun reste : comme si l'animal avait été avalé par la terre…

la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) en Anniviers

Lors de l'assemblée primaire d'avril 2026, les citoyens d'Anniviers ont validé à 68 % (bulletin secret) le déclassement de 87 hectares de terrains constructibles en application de **la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).** Tous les villages sont concernés, de nombreux propriétaires perdent des droits à bâtir, transformant des parcelles constructibles en terrains agricoles avec une perte de valeur très importante.

L'élaboration du document soumis au vote aura pris une quinzaine d'années. Au moment de la fusion des six communes de la vallée, en 2009, les zones à bâtir d'Ayer, Chandolin, Grimentz, Saint-Jean, Saint-Luc et Vissoie étaient toutes surdimensionnées. Elles étaient surtout destinées aux résidences secondaires.

Dans la commune d'Anniviers, l'interdiction totale de construire de nouvelles résidences secondaires reste le pilier central du cadre réglementaire, puisque le taux de logements secondaires y atteint environ 75 % à 80 %, dépassant largement le plafond fédéral des 20 % fixé par la loi sur les résidences secondaires (LRS/Lex Weber).

Le nouveau **Plan d'Affectation des Zones (PAZ)** d'Anniviers, couplé au **Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ),** redéfinit la constructibilité de la vallée pour les 15 prochaines années, il vise à harmoniser les règles des six anciennes communes fusionnées tout en répondant aux exigences strictes de la LAT.

Pour maintenir la vitalité des 18 villages sans étendre le bétonnage, le plan attribue une vocation spécifique à chaque grande région de la commune. Des parcelles constructibles ont été préservées dans absolument tous les villages afin qu'aucun ne se transforme en « village dortoir » ou ne perde sa vie de quartier.

Le nouveau Plan d'Affectation des Zones (PAZ) et son règlement (RCCZ) intègrent des mécanismes très précis pour encadrer le parc existant et adapter le territoire.

- Le maintien des droits acquis : toutes les résidences secondaires légalement construites avant l'entrée en vigueur de la Lex Weber bénéficient de la garantie de la situation acquise.

- Agrandissements et transformations : sous réserve de respecter strictement l'article 11 de la LRS (loi fédérale), les propriétaires ont le droit de modifier ou d'agrandir modérément leur bien existant.

47 hectares sont dorénavant classés en zone touristique : afin de ne pas bloquer l'économie de la vallée, le nouveau PAZ a créé des zones d'activités touristiques spécifiques.
Si la construction de l'hébergement individuel pur y est interdite, ces zones permettent la création d'hébergements dits « qualifiés » ou « marchands » (hôtels, structures parahôtelières avec services, lits chauds).

Ce plan devra encore être homologué par le Conseil d'État. Le gouvernement aura aussi à traiter les recours des opposants - voir à ce sujet le détail des procédures selon la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT).

De nombreuses communes valaisannes devront elles aussi redimensionner leurs zones à bâtir ces prochaines années. Treize ans après le vote de la LAT, seules huit d'entre elles ont achevé le travail.



abolition de la valeur locative et impôt R2

L'abolition de la valeur locative en Suisse, acceptée en votation populaire, entrera en vigueur le 1er janvier 2029. Les propriétaires ne seront plus imposés sur un loyer fictif de leur R1 ou R2, mais ne pourront plus déduire la plupart des frais d'entretien ni les intérêts hypothécaires.

Les cantons, en particulier ceux à forte activité touristique comme le Valais, et les communes risquent de perdre des recettes fiscales. Le Service des contributions estime que la fin de la valeur locative privera l'État du Valais et ses communes de 70 millions de francs par an de recettes fiscales.

La loi les autorise à créer un impôt spécial ou un impôt foncier spécifique ciblant les R2, afin de combler ce manque à gagner.

La stratégie du canton face au nouvel impôt

La solution privilégiée passe par l'introduction d'un impôt immobilier cantonal spécifique sur les R2.

Pour éviter les disparités entre les communes, le canton envisage de créer un modèle d'imposition dans lequel les communes pourraient uniquement agir sur certaines variables afin de tenir compte des profils financiers et immobiliers de chacune. La question de la perception par le canton, avec rétrocession aux communes, est également sur la table.

Bien que la Confédération supprime les déductions pour l'entretien, le Valais étudie la possibilité de maintenir des déductions au niveau cantonal. Le but est de continuer à inciter les propriétaires à rénover leurs chalets et appartements afin de soutenir l'artisanat local.

Le canton a mis en place une procédure visant à impliquer les parties concernées, dont les associations de R2, afin d'aboutir à une solution acceptable. Deux séances ont déjà eu lieu avec les autorités cantonales au cours desquelles tous ont pu exprimer leurs soucis et leurs souhaits. Le cadre légal valaisan précis doit être ficelé d'ici 2028 par le Parlement cantonal, un délai jugé très court par la plupart des intervenants.

La commune d'Anniviers

Selon les estimations de l'exécutif communal d'Anniviers, la commune perdrait au moins 1,5 million de francs par an de recettes directes, sur un budget global d'environ 40 millions de francs. Elle souhaite compenser ce manque à gagner fiscal en introduisant au plus vite un nouvel impôt communal spécifique sur les résidences secondaires. Cet argent est jugé indispensable par la commune pour continuer à entretenir les infrastructures de la vallée, sécuriser les zones de montagne face aux dangers naturels ou financer les services locaux.
La commune rappelle régulièrement à quel point elle est attachée à ses résidents secondaires, qui font vivre l'économie locale. L'exécutif doit donc calibrer ce futur impôt de manière à ce qu'il soit jugé acceptable par ceux-ci, afin d'éviter une rupture de confiance ou un frein aux rénovations des chalets.

La position des associations de R2

Les associations de résidents secondaires en Valais — l'association faîtière valaisanne et plusieurs associations de destinations, dont AnniviersR2 — partagent une position critique et inquiète face à cette réforme. Leurs arguments s'articulent autour de plusieurs craintes majeures :

- **La crainte d'une surtaxation arbitraire.** Les résidents secondaires n'ayant pas le droit de vote au niveau communal ou cantonal en Valais, les associations craignent que les autorités locales fixent un taux d'imposition élevé pour optimiser leurs comptes, sans qu'ils puissent se défendre dans les urnes.

- **Un calcul final potentiellement négatif.** Pour de nombreux membres de ces associations, le calcul final risque d'être négatif. Les chalets et appartements de vacances, souvent situés en altitude, nécessitent d'importants frais de rénovation et d'entretien. La suppression des déductions fiscales pour ces travaux pèsera lourdement sur leur budget.

- **Des alternatives difficiles à mettre en œuvre.** Plusieurs alternatives légales et fiscales sont envisageables, mais difficiles à mettre en œuvre, par exemple la réévaluation des taxes foncières des R1 et R2 ou encore une taxe de séjour différenciée entre R2 et touristes.

Pour le propriétaire d'une R2, deux grandes stratégies se dessinent d'ici 2029 pour échapper à cet éventuel futur impôt. La plus accessible reste la mise en location une majeure partie de l'année : le bien change alors de catégorie fiscale et devient un immeuble de rendement.

Pour les retraités, ou les personnes pratiquant le télétravail complet, déplacer officiellement leurs papiers et leur centre d'intérêt économique dans leur commune de montagne transforme le bien en résidence principale. Cela élimine d'office l'impôt spécifique R2, mais il faut alors s'acquitter de ses impôts sur le revenu et la fortune globale dans ladite commune.

AnniviersR2

Ce sujet est évidemment très prioritaire pour notre association. Des contacts directs ont d'ores et déjà été pris avec la commune d'Anniviers pour comprendre le raisonnement ayant conduit à l'estimation d'une perte fiscale de 1,5 million de francs et ses conséquences sur le budget communal.

Au niveau cantonal, AnniviersR2 est représenté par la Fédération Valaisanne des Résidents Secondaires (FVSR2), en tant que membre du comité, et participe à ce titre directement aux discussions avec les autorités cantonales.

En l'état, AnniviersR2 cautionne les demandes de la FVSR2 visant à minimiser l'impact financier de cet éventuel impôt R2 sur ses membres.



propriétaires à l'étranger : contact

Fidèle à sa volonté de renforcer les services proposés à ses membres, l'association AnniviersR2 a créé une fonction dédiée aux propriétaires résidant hors de Suisse.

Sur les quelque 800 membres de l'association, 126 sont domiciliés à l'étranger. Tous partagent le même attachement à leur chalet et au Val d'Anniviers, ainsi que le souhait de préserver un lien étroit avec la région et la vie locale. Toutefois, le fait de résider hors de Suisse peut entraîner des interrogations ou des difficultés particulières. Aspects fiscaux, démarches administratives, réglementation suisse ou méconnaissance de certaines pratiques locales peuvent compliquer la gestion à distance d'un bien.

Conscient de cette réalité, le Comité d'AnniviersR2 met à la disposition des propriétaires résidant à l'étranger un interlocuteur privilégié. Son rôle est d'offrir une première écoute, de partager son expérience et, lorsque cela est possible, d'orienter chacun vers les informations ou interlocuteurs appropriés.

Cette mission a été confiée à Jean-Jacques Verdickt, propriétaire d'un chalet à Saint-Luc et lui-même résidant hors de Suisse. Son expérience lui permet de mieux comprendre les attentes et préoccupations des propriétaires vivant à l'étranger.

Entièrement bénévole, comme pour les autres membres du Comité, cette mission s'inscrit dans l'esprit d'entraide, de proximité et de solidarité, valeurs essentielles de notre association.

Jean-Jacques assurera également le relais entre les propriétaires résidant à l'étranger et le Comité. Les questions, suggestions ou préoccupations d'intérêt général pourront ainsi être transmises au Comité et contribuer à l'amélioration des services proposés à l'ensemble des membres.

Pour obtenir un renseignement, partager une expérience ou simplement échanger avec une personne connaissant les réalités de la propriété à distance, Jean-Jacques se fera un plaisir de vous répondre.

Contact : residents-hors-suisse@anniviersR2.ch

Nous espérons que cette initiative renforcera les liens entre les propriétaires résidant à l'étranger, l'association AnniviersR2 et la vie de notre communauté.

soutiens

Depuis plusieurs années, AnniviersR2 apporte un soutien financier à des manifestations ou projets en Anniviers. Nous donnons la priorité à des initiatives locales, portées par des bénévoles et qui présentent un intérêt pour les résidents secondaires et les habitants.
En 2026, dix soutiens ont été apportés à des initiatives touchant différents lieux de la vallée.

Plusieurs festivals de musique font partie des bénéficiaires

Les Concerts de Chandolin
L'Association des Concerts de Chandolin propose des moments musicaux d'exception dans l'église du village.

FestiVal d'Anniviers
Il réunit à Grimentz des musiciens de réputation internationale et de jeunes artistes issus de Hautes Écoles de Musique ou de jeunes musiciens en devenir.

Festival du Toûno
Récompensé en 2013 par le Prix du Mérite Culturel de la commune d'Anniviers, l'originalité du Festival du Toûno est de réunir la littérature et la musique classique, sous différentes formes et selon des formules variées à Saint-Luc et à Vissoie.

Jazz sous les étoiles
Attachés au cadre exceptionnel du Val d'Anniviers, les organisateurs du festival Jazz sous les étoiles souhaitent favoriser la rencontre entre le public et les musiciens dans l'atmosphère décontractée du village de Saint-Luc et dans le cadre exceptionnel des montagnes environnantes.

AnniviersR2 a également soutenu diverses manifestations et initiatives culturelles

Fête de l'Astronomie, OFXB Saint-Luc et Tignousa
Du 20 juillet au 2 août, l'OFXB a organisé la Fête de l'Astronomie 2026, un événement culturel et scientifique grand public rendant l'astronomie accessible à toutes et tous, en mêlant science, arts, patrimoine, musique et convivialité avec la participation de conférenciers de haut niveau, dont un lauréat du prix Nobel.

Village de Noël à Saint-Luc
Porté par une petite équipe de bénévoles passionnés, le Village de Noël continue d'évoluer tout en restant fidèle à son esprit simple, chaleureux et authentique. Le but est d'offrir, chaque mois de décembre, un moment de partage et de lumière à Saint-Luc.

Théâtre de la Navizence : Ceci n'est pas un hold-up, de Régis Le Guigot
Présentée par les Compagnons de la Navizence, cette pièce propose un enchaînement de situations imprévisibles et amusantes autour du thème du braquage de banque.

Deux ouvrages sur le Val d'Anniviers

1466, le temps des sorcières – de Philippe Favre
Inspiré d'une histoire vraie et fondé sur les traités des inquisiteurs, ce récit redonne vie aux personnages réels de l'époque. Il révèle à la fois les aspirations d'un peuple de montagnards en quête d'indépendance face au pouvoir féodal, et les petites haines ordinaires, terreau d'une persécution dont les femmes furent les principales victimes.

Saint-Luc autrefois
La Bourgeoisie de Saint-Luc a récemment réédité l'ouvrage d'André Pont - Villages d'antan, Saint-Luc il y a un demi-siècle - en collaboration avec la famille de l'auteur aux Éditions Monographic. Grâce au soutien de plusieurs municipalités, bourgeoisies, associations et institutions, une partie du financement a déjà pu être réunie.

Autre initiative soutenue

FC Anniviers
Cette année, le FC Anniviers célèbre un jubilé exceptionnel : ses 50 ans. Pour marquer ce demi-siècle d'existence, un week-end de festivités a eu lieu les 11, 12 et 13 septembre 2026 au terrain de foot de Vissoie.

Demandes de soutien 2027

Le Comité d'AnniviersR2 veille à l'attribution équilibrée des aides en réponse aux demandes qui lui sont adressées dans les limites du budget approuvé par l'assemblée générale.
Date limite de réception des dossiers pour l'année prochaine : 28 février 2027.

activités

Comme chaque année, ce survol rapide des activités ne se veut pas un résumé exhaustif, mais bien un petit souvenir pour les participants et pour donner envie à ceux qui n'étaient pas là.

29 décembre 2025 : Conférence publique

La phrase d'un célèbre roman de Ramuz, **« Si les glaciers disparaissaient »**, est malheureusement d'actualité.
Lors d'une conférence suivie par plus d'une centaine de personnes, M. Amédée Zryd, glaciologue, a retracé l'histoire de ces territoires glacés, de leur apogée à leur fin inéluctable. Quels enjeux, quels risques face à une fonte rapide ? Les défis sont nombreux, les réponses multiples. Notre orateur a eu la capacité d'équilibrer nos sentiments entre pessimisme ambiant et optimisme quant à l'intelligence humaine.



Le glacier de Zinal © Amédée Zryd

À noter que l'été caniculaire 2026 a eu raison du glacier de la Bella Tola.

24 mai 2026 : Le Chandolin d'Edmond Bille ou l'art à la montagne

« Le Sphinx » : pas besoin de vous rendre en Égypte. Chandolin en possède un ! L'invitation lancée par l'Association Edmond Bille, en remerciement du soutien financier d'AnniviersR2, a réuni une cinquantaine de membres.

Au travers de la voix d'Olivier Grandjean, notre guide, les tableaux d'Edmond Bille nous racontent des histoires.

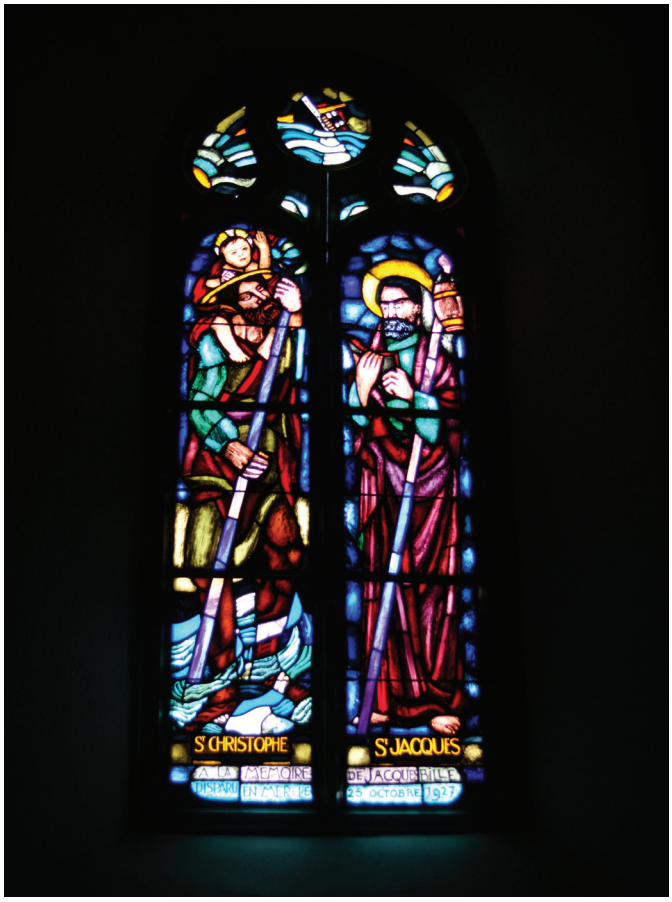
« Le Sphinx », alias le Cervin, fut un véritable coup de foudre pour le peintre et la raison de son installation dans le village de Chandolin.

« La Faucheuse » a une histoire rocambolesque : à l'origine deux fois plus grand, ce tableau sera coupé en deux par le peintre, puis vendu en deux parties, l'une à son boucher et l'autre à son médecin.



Le Sphinx (1901) - Photo J.-M. Piemontesi

Outre ses talents de peintre, Edmond Bille photographiait les gens et les lieux. Ces photographies agrémentent aujourd'hui une balade à travers le village. N'oubliez pas non plus de vous arrêter à l'église pour contempler les vitraux de l'artiste, dédiés à son fils disparu en mer, ainsi que le chalet qu'il a construit en face du « Sphinx » et qui a été conservé à l'identique.



Vitraux en mémoire de son fils décédé en mer - Photo J.-M. Piemontesi

2 juillet 2026 : Sortie d'été à l'alpage d'Orzival

Un peu sportif, trop sportif… Il en faut pour tous les goûts ! Départ de Saint-Jean, à 1300 mètres; arrivée à l'alpage d'Orzival, à 2000 m.

Accompagnés de M. Patrick Bornand, nous découvrons, tout au long du parcours, les vertus médicinales et surtout culinaires des nombreuses plantes qui nous entourent. Ainsi, l'épilobe, dont les jeunes pousses tendres et les tiges se consomment cuites, comme les asperges.

Trois bonnes heures seront nécessaires à notre petit groupe pour rejoindre le chalet d'Orzival et, surtout, pour profiter de la dégustation du fromage de l'alpage, accompagné du traditionnel verre de vin blanc.



La fromagerie de l'Alpage d'Orzival

Quelques échanges avec les responsables du consortium démontrent les difficultés de cette activité ancestrale, ainsi que les hauts et les bas dans l'histoire de cet alpage. Aujourd'hui, Orzival produit 1200 meules de fromage, témoignant d'un certain dynamisme.



Participants heureux après une belle journée à la découverte de l'alpage d'Orzival et de ce beau coin du Val d'Anniviers !

Le retour s'effectuera par Bendolla et donnera l'occasion à notre guide de nous informer sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec des « Patous ». Ces chiens, gardiens de troupeaux de moutons, peuvent devenir très agressifs, surtout lorsque l'homme transgresse les limites du territoire qu'ils défendent.

Garder son calme, éviter de gesticuler et poser ses bâtons de marche à terre sont les consignes à suivre.
Plus étrange : ôter ses lunettes de soleil. En effet, le chien se voit dans les verres et peut penser que d'autres congénères sont présents dans son espace.

Attention : ne défiez pas le « Patou » ! Un détour vaut mieux qu'une morsure.

Pour être complet
Un grand merci à l'Épicerie de Chandolin pour son accueil à la suite de la visite du sentier Edmond Bille. Ce lieu mérite d'être connu et soutenu.

AnniviersR2 a tenu un stand de « raclettes » à l'occasion du marché hebdomadaire de Saint-Luc.

Le 9 août 2026, à Grimentz, le Comité a rencontré les nouveaux membres de l'association et leur a présenté ses activités. Mme Muriel Beaud Augier représentait Anniviers Tourisme et Mme Stéphanie Guex, le Conseil municipal de la commune.

un gypaèton dans le ciel d'Anniviers

Aux Plats de la Lée, il fait moins dix degrés. Nous sommes en plein hiver. Comme souvent, je rejoins mon poste d'observation au fond du vallon de Zinal. Depuis plusieurs mois, je suis avec attention un jeune couple de gypaètes barbus qui prépare discrètement son nid.

Comme ces oiseaux fréquentent régulièrement le vallon d'Arpitettaz, nous les avons baptisés « Arpi » et « Tetta ». Le mâle est âgé de cinq ans, la femelle de six ans. Bien qu'installés durablement dans notre vallée, ils restent jeunes pour entreprendre une première nidification.

Le défi est de taille. Le manque d'expérience, les dérangements liés aux activités humaines ou encore la présence d'autres grands rapaces compliquent leur installation. Au début, le couple tente même de s'approprier une ancienne aire d'aigle royal.

Les propriétaires des lieux ne l'entendent pas ainsi et les affrontements sont parfois impressionnants. Finalement, les gypaètes trouvent un nouveau site, plus discret, où le calme revient.



Sa vue est cinq fois supérieure à celle de l'homme !



Il porte bien son nom : le gypaète barbu !



Le mangeur d'os !

Le grand jour

Le 2 février, alors que j'observe la falaise, j'aperçois pour la première fois un adulte en train de couver. Seules les extrémités de sa queue dépassent du nid. Je reste plus de deux heures dans le froid afin de confirmer mon observation. L'émotion est immense.

Depuis plus d'un siècle, peut-être même près de deux siècles, aucune nidification de gypaète n'avait été constatée dans notre magnifique vallée. Avec mes collègues observateurs d'Anniviers, nous suivons alors l'évolution du couple. Curieusement, les oiseaux deviennent beaucoup plus discrets, comme s'ils voulaient protéger leur secret. Commence alors une longue période de couvaison d'environ 55 jours, au cœur de l'hiver alpin.

Informer pour mieux protéger

Le vallon de Zinal est également très apprécié des parapentistes. Afin de préserver la tranquillité du couple, une zone de quiétude a été définie par le Service de la chasse, avec le soutien des différents partenaires concernés : garde-faune, Fédération suisse de vol libre, école de vol de Zinal et Fondation Pro Gypaète.

Grâce à cette collaboration exemplaire, toutes les chances ont été réunies pour favoriser la réussite de cette nidification exceptionnelle.

Bienvenue à « Cuivre »

Le jeune gypaète a reçu un nom chargé d'histoire : « Cuivre », en hommage aux anciennes mines qui ont marqué le Val d'Anniviers.

Éclos d'un œuf d'à peine 150 grammes, le poussin a grandi rapidement. Nourri par ses parents, il s'est développé jusqu'à atteindre la taille impressionnante d'un jeune gypaète prêt à découvrir le monde.

Le grand saut !

Depuis plusieurs semaines, « Cuivre » s'exerce sur son aire. Il déploie ses ailes, les agite face au vide et observe attentivement les allées et venues de ses parents.

Le 16 juillet 2026 à 9 h 20, après 111 jours passés au nid, « Cuivre » se jette avec courage dans le vide. Son premier vol le conduit à se poser avec succès à une centaine de mètres de son aire. Un moment aussi attendu qu'émouvant pour tous ceux qui ont suivi son histoire depuis l'hiver.

J'ai eu l'immense privilège d'assister à cet instant exceptionnel, à bonne distance afin de ne pas le déranger, et de pouvoir filmer son exploit. Voir « Cuivre » prendre son envol pour la première fois restera longtemps gravé dans ma mémoire. Cette réussite couronne des mois de patience, d'observations et d'espoir.

Pour ce jeune gypaète, ce premier vol marque le début d'une grande aventure. Durant les prochains mois, il continuera à apprendre aux côtés de ses parents avant de gagner progressivement son indépendance.

Il a désormais quitté sa résidence R2, avec vue panoramique sur les sommets anniviards, pour partir à la découverte du Val d'Anniviers. Et contrairement à bien des visiteurs, ce nouveau résident ne paiera ni taxes, ni impôts !

Aurel Salamin

dates

- 28.12.2026
  Assemblée générale annuelle
  16 h - 17 h 30
  Salle polyvalente de Saint-Luc
  Accès réservé aux membres d'AnniviersR2

- 28.12.2026
  Conférence
  18 h
  Salle polyvalente de Saint-Luc
  Accès ouvert au public
  Séismes historiques et évaluation du risque sismique en Valais
  Conférence par Mme Anne Sauron, docteure en géophysique, Directrice du Centre Pédagogique Prévention Séisme (CPPS).

Responsable de la publication
Michel Mathys
Responsable du projet
Sarah Balgera

Date de clôture de rédaction
30 septembre 2026

Mise en page & impression
Imprimerie d'Anniviers, Vissoie

papier 100 % recyclé

contact

AnniviersR2
Case postale 19
CH-3961 St-Luc
info@anniviersR2.ch

www.anniviersR2.ch

adhérez

Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire en Anniviers mais pas encore membre d'AnniviersR2 ?

Rejoignez-nous en remplissant le formulaire d'adhésion sur le site www.anniviersR2.ch/adhesion ou par e-mail en vous adressant à info@anniviersR2.ch

Cotisation annuelle : CHF 40.- par ménage
IBAN CH25 0900 0000 1727 0897 2